0-16 ans 4 2



Le guide de la petite enfance, de l'école et du périscolaire dans le 12°

L'édito



Catherine BARATTI-ELBAZ Maire du 12^e arrondissement de Paris



Lunise MARQUIS

Adjointe à la Maire chargée de la petite enfance, de la protection de l'enfance et des familles



Laurent TOUZET Adjoint à la Maire chargé des affaires scolaires et périscolaires

Mesdames, Messieurs, Cher-e-s parents,

Notre ambition est d'accompagner toutes les familles afin qu'elles se sentent bien dans le 12°. L'objectif est de leur permettre de concilier au mieux vie professionnelle et vie privée, tout en favorisant l'épanouissement de chaque enfant.

D'abord pour les moins de 3 ans. Parce que nous savons que les premières années sont déterminantes dans la vie d'un enfant et de sa famille et parce que la politique de la petite enfance concourt à l'égalité femmeshommes, il s'agit d'une priorité de notre action.

Trouver un mode de garde adapté est une préoccupation importante des parents. Progressivement, et conformément à nos engagements, plus de 500 nouvelles places d'accueil en crèche auront été créées dans le 12º entre 2014 et 2020. Nous nous attachons également à proposer une offre d'accueil diversifiée afin de répondre au mieux aux besoins de chacun. C'est le fruit d'un travail partenarial notamment mené en lien avec les associations locales et la Caisse d'Allocations Familiales.

Pour les enfants scolarisés. Nous poursuivons nos efforts pour accueillir tous les enfants du 12^e arrondissement, ainsi que les professionnels qui les encadrent, dans des conditions propices aux apprentissages et à l'épanouissement individuel, aussi bien sur le temps scolaire que périscolaire. Les investissements sont importants pour entretenir et moderniser les écoles, les collèges publics ainsi que les équipements municipaux fréquentés par les élèves. Nous avons fait le choix, à Paris, de maintenir les ateliers périscolaires gratuits du mardi et du vendredi, désormais bien ancrés dans le quotidien des familles. Le 12^e se distingue également par la qualité des repas servis aux enfants. Depuis 2016, plus de 50% des produits proposés par la Caisse des Écoles sont issus de l'alimentation durable (bio, label, pêche durable). Par ailleurs, afin de favoriser la réussite de tous, la Mairie veille à préserver une réelle mixité sociale dans les établissements publics et apporte son soutien aux diverses associations et structures qui proposent de l'accompagnement à la scolarité comme à la parentalité.

Parents du 12°, la Mairie est à vos côtés. Ce guide recense l'ensemble des services, aides et autres dispositifs actuellement mis en œuvre. Il a été conçu pour vous faciliter la vie au quotidien! En cas de besoin, ces informations peuvent être complétées par des conseils plus personnalisés. Le Relais Informations Familles est votre interlocuteur privilégié en Mairie d'arrondissement. N'hésitez pas à faire appel à ses services.

Catherine BARATTI-ELBAZ, Lunise MARQUIS et Laurent TOUZET

La petite enfance p. 3-14

Les écoles p. 15-28 Les collèges p. 29-32

Au-delà de l'école ρ. 33-39



La petite enfance

Les modes de garde collectifs p. 4-7
L'inscription en crèche municipale p. 8-10
Objectif: + 500 places en crèche d'ici 2020 p. 11
Les modes de garde individuels p. 12
Les structures d'information, d'accompagnement et de suivi p. 13
L'éveil des tout-petits et le soutien à la parentalité p. 14









Les modes de garde collectifs

L'offre municipale de garde collective

En raison de l'anonymisation des dossiers de la commission d'attribution, l'élue en charge de la petite enfance et les responsables de crèches municipales ne reçoivent pas les familles en attente d'une place en crèche. Pour leur information, des réunions sont régulièrement organisées en Mairie afin de présenter les différents modes de garde.

Les crèches collectives municipales

Elles accueillent des **enfants âgés de 2 mois et demi à 3 ans** dans un cadre spécialement conçu pour les tout-petits. Répartis par tranches d'âge ou multi-âges, les enfants sont **encadrés par des professionnels :** auxiliaires de puériculture, éducatrices et éducateurs de jeunes enfants. Les enfants sont accueillis en crèche collective **à temps plein ou à temps partiel. L'établissement est ouvert toute la journée** sans interruption de 7h30 à 18h30, avec une amplitude horaire maximum de 10h pour l'enfant.

•	•
Crèche collective	11bis rue Edouard Robert
Crèche collective	14-16 rue Pierre Bourdan (en travaux)
Crèche collective	27 rue Pommard
Crèche collective	295 rue de Charenton
Crèche collective	11 rue Villiot
Crèche collective	4 rue Marie Laurencin
Crèche collective	43 rue de Picpus
Crèche collective	6 rue des Jardiniers
Crèche collective	6 rue Eugénie Eboué
Crèche collective	61 rue du Rendez Vous
Crèche collective	72 avenue Daumesnil
Crèche collective	8 place du Bataillon du Pacifique (BERCY1)
Crèche collective	8 place du Bataillon du Pacifique (BERCY2)
Crèche collective	18 rue Georges et Maï Politzer
Crèche collective	4 impasse Druinot
Crèche collective	16 bis avenue de Saint Mandé
Crèche collective	11 rue du Charolais
Crèche collective	33 rue Montéra
Crèche collective	7 rue de Gravelle
Crèche collective	17 rue Lamblardie (en travaux)
Crèche collective	7 rue de Cotte
Mini crèche collective	4 rue de Toul (à partir d'1 an jusqu'à 3 ans)
Mini crèche collective	49 rue François Truffaut
Mini crèche collective	33-33 bis rue Montgallet



La crèche familiale municipale

La crèche familiale est un établissement regroupant des assistantes maternelles agréées et salariées par la Ville de Paris. Chaque assistante maternelle accueille, à son domicile, au maximum 3 enfants de moins de 3 ans. Les tarifs et horaires sont identiques ceux d'une crèche collective municipale. Une fois par semaine, les assistantes maternelles accompagnent l'enfant dans les locaux de la crèche familiale. Ainsi, la crèche familiale combine mode de garde individuel et collectif permettant à la fois une relation personnalisée et une socialisation avec d'autres enfants. Les places sont attribuées par la commission municipale.

 Crèche familiale municipale 43 rue de Picpus

Les crèches hospitalières

Dans les trois établissements petite enfance situés à l'intérieur de structures hospitalières, la Mairie du 12° a réservé plusieurs places dont l'attribution se fait par le biais de la commission. Ces crèches ont la particularité de proposer des horaires décalés.

- Hôpital Quinze-Vingts
 28 rue de Charenton
- Hôpital Saint-Antoine 184 rue du faubourg Saint-Antoine
- Hôpital Trousseau
 26 avenue du docteur Arnold Netter

Les haltes-garderies

Les haltes-garderies accueillent les enfants de 2 mois et demi à 6 ans à l'heure ou à la demijournée, sans repas. Elles permettent aux parents de disposer de temps libre, de socialiser l'enfant, de le préparer à la séparation parentale en douceur et de profiter de différentes activités d'éveil encadrées par un personnel qualifié. La demande d'inscription en halte-garderie se fait directement auprès du responsable d'établissement.

- Halte-garderie Picpus 43 rue de Picpus 01 53 44 43 38
- Halte-garderie Paul Dukas
 5 rue Paul Dukas
 01 44 68 83 25
- Halte-garderie Tourneux 15 impasse Tourneux 01 71 18 75 50



L'offre associative de garde collective

Les crèches associatives

Les crèches associatives sont subventionnées par la Ville de Paris et la Caisse d'Allocations Familiales. Elles gèrent elles-mêmes leurs attributions.

La tarification est identique à celle des crèches municipales.

- Crèche Caramel (en appartement 7h30/21h)
 48 rue de Wattignies
 01 43 44 03 88 caramel.asso.fr
- Maison Kangourou (de 2 mois et demi à 4 ans)
 30 bis rue Victor Chevreuil et 36 rue de Picpus
 53 34 11 61 www.lamaisonkangourou.com
- Le Moulin en Herbe (de 2 mois et demi à 4 ans) 16-20 rue des Meuniers 01 43 07 64 90 lemoulinenherbe@lamaisondes-boutchou.org
- Au Bonheur des Ours (de 2 mois et demi à 3 ans) 180 avenue Daumesnil 01 40 01 00 49 - www.abcpuericulture.com aubonheurdesours@abcpuericulture.com

Les multi-accueils associatifs

Les multi-accueils combinent au sein d'une même structure des modes d'accueils occasionnels, réguliers à temps partiel ou à temps plein. Le multi-accueil peut proposer une garde à temps complet qui nécessite une inscription en Mairie. Elle est ensuite accordée par la commission d'attribution des places en crèches.

- La Maison des Ours (de 2 mois et demi à 3 ans)
 9 rue Fernand Foureau
 09 61 50 06 10
- Les Petits Soleils (de 2 mois et demi à 6 ans) 28/30 rue Baron le Roy 01 53 17 34 15
- Halte-garderie Multi-accueil Le Baobab (de 6 mois à 4 ans)
 6/8 impasse Barrier
 55 78 86 60
- Multi-accueil Reuilly (de 2 mois et demi à 3 ans)
 13 rue de Reuilly
 01 44 93 23 95
 reuilly@groupe-sos.org

 Multi-accueil Marcotte (de 2 mois et demi à 3 ans)
 77 rue de Reuilly
 01 40 21 11 55

Les crèches parentales associatives

Ce sont des crèches collectives gérées par une association de parents. Ces derniers s'engagent à participer à la garde des enfants, avec le soutien de personnels qualifiés. Inscription et renseignements directement auprès des structures.

- Les Crocos
 180 avenue Daumesnil
 01 44 67 80 40 www.lescrocos.fr
- Les Gardons
 15 rue Montgallet
 01 43 42 25 14 www.crechelesgardons.fr
- Les Pieds tendres
 10 passage Abel Leblanc
 01 43 45 91 03 www.lespiedstendres.fr
- Le Moulin Bleu
 60 bis rue de Picpus
 01 44 67 09 83 www.creche-moulin-bleu.fr

Les haltes-garderies associatives

Elles accueillent des enfants d'âges différents selon la structure et proposent des repas. Les structures gèrent elles-mêmes leurs attributions.

- Croque Nuage (de 4 mois à 3 ans)
 30 rue Erard
 43 41 13 56 croquenuage.free.fr
- Relais 59 (de 3 mois à 4 ans) de 9h à 12h30 et de 14h à 18h 1 rue Hector Malot 01 43 43 20 82 - csrelais59.org
- Origami (de la marche à 6 ans) de 8h30 à 18h 16 rue de Prague 01 53 17 68 48 - hg.origami.free.fr

Favoriser l'accueil de tous les enfants

L'accueil des enfants en situation de handicap



L'Association Pour l'Accueil de Tous les Enfants (A.P.A.T.E) a pour vocation de lutter contre l'exclusion des enfants pour cause de handicap ou de maladie en pratiquant leur intégration collective dans des établissements qu'elle crée et gère. Dans le 12°, l'association propose 2 structures, La Maison Dagobert et l'école Gulliver, dont la particularité est d'accueillir un tiers d'enfants porteurs de handicap aux côtés d'autres enfants.

La Maison Dagobert

Établissement multi-accueil proposant des demijournées ou des journées complètes (en fonction des places disponibles) aux enfants, âgés de 1 an à 6 ans. Les inscriptions s'effectuent pour l'année et débutent au mois de mai pour la rentrée de septembre. La Maison Dagobert accueille une vingtaine d'enfants.

• La Maison Dagobert 30 rue Erard 01 40 02 04 88

L'école Gulliver

Jardin d'enfants de 36 places, l'école Gulliver accueille des enfants âgés de 2 à 6 ans, en journées continues. Les inscriptions s'effectuent tout au long de l'année, sur liste d'attente, pour la rentrée suivante.

• L'école Gulliver 59/61 rue des Pirogues de Bercy 01 43 46 25 20

+ d'info: www.apate.fr



L'inscription en crèche municipale

Les démarches en Mairie d'arrondissement

Pré-inscription:

- › Où ? Au Relais Informations Familles (RIF) de la Mairie du 12e arrondissement
- > Quand ? À partir du 6° mois de grossesse

Pièces à présenter :

- Pièces d'identité des deux parents
- > Livret de famille ou acte de naissance
- 3 dernières fiches de paie ou dernier avis d'imposition des parents

Confirmation d'inscription:

 Après la naissance de votre enfant, vous devez confirmer sa pré-inscription en fournissant l'acte de naissance

Renouvellement des demandes :

Un courrier de renouvellement vous sera envoyé dans le 5º mois suivant votre inscription si celle-ci n'a pas pu être satisfaite. Si vous souhaitez maintenir votre demande de place en crèche, il est impératif de retourner le coupon complété dans les meilleurs délais. À défaut, votre demande sera archivée.

Relais Information Familles du 12°
 130 avenue Daumesnil
 01 44 68 12 12
 Ouvert tous les jours de 8h30 à 17h et le jeudi jusqu'à 19h30

La commission d'attribution anonymisée des places en crèche

La commission d'attribution se réunit une fois par mois, sauf en été.

Composition:

- Elu-e-s du Conseil d'Arrondissement du 12^e, de la majorité et de l'opposition
- > Coordinatrices de crèches de secteur
- Responsables et adjointes des établissements municipaux d'accueil de la Petite Enfance
- Médecins et puéricultrices de la Protection Maternelle Infantile (P.M.I)
- > Assistantes sociales, puéricultrices de secteur
- Responsable du Relais d'Assistantes Maternelles
- > Responsables des crèches associatives

Critères d'appréciation des dossiers :

- Situation professionnelle des parents
- Santé des enfants et des parents, longue maladie, handicap, etc.
- Situation familiale, conditions d'hébergement, ressources, composition de la famille
- > Naissance multiple, fratrie, famille nombreuse



ATTRIBUTION DES PLACES: UN PRINCIPE DE TRANSPARENCE

Depuis 2014, l'équipe municipale s'est attachée à renforcer encore le principe de transparence dans l'attribution des places en crèche. La transparence garantit le rapport de confiance avec les habitants et l'équité. Ainsi :

- > L'attribution des places en crèche est anonymisée.
- Les places rendues disponibles (refus, déménagement etc.) sont systématiquement réattribuées pour maintenir un fort taux d'occupation dans les crèches.
- Les résultats de la commission d'attribution sont disponibles sur le site Internet de la Mairie du 12e et consultables par tous.

Service d'inscription en ligne

Dans le cadre des facilités offertes aux usagers parisiens, un téléservice est mis en place. Ce téléservice offre 4 fonctionnalités :

Formuler une demande de pré-inscription

Formuler une demande de rendez-vous en Mairie Actualiser / annuler la demande d'inscription

Suivre l'état d'avancement de la demande d'inscription

Le service d'inscription en ligne est accessible sur le portail de la Mairie : Mairie12.paris.fr / mes démarches / enfance et affaires scolaires

Saisir une pré-demande d'inscription en établissement d'accueil de la petite enfance

Ce formulaire vous permet de saisir une demande de pré-inscription en établissement d'accueil de la petite enfance au sein du 12° arrondissement.

Attention! Nous vous rappelons que la demande de pré-inscription saisie en ligne ne vaut pas inscription. Le passage en Mairie reste obligatoire afin de présenter les pièces justificatives nécessaires

Formuler une demande de rendez-vous avec le Relais Informations Familles (RIF) pour valider la demande d'inscription

à l'enregistrement de votre demande.

Grâce au formulaire de demande de rendez-vous, vous pouvez sélectionner un créneau proposé par la Mairie du 12° afin de venir valider votre demande de pré-inscription.

Actualiser ou annuler votre demande d'inscription

Ce formulaire de mise à jour vous offre deux possibilités :

- Confirmer votre demande: ce formulaire vous permet de maintenir votre demande active pendant 6 mois.
 - Vous pouvez également mettre à jour vos coordonnées téléphoniques, mails ou indiquer la date de naissance de votre enfant.
- Annuler votre demande: si vous n'avez plus besoin d'une place au sein d'un établissement d'accueil de la petite enfance au sein de l'arrondissement, vous pouvez annuler votre demande.

Suivre l'avancement de votre demande d'inscription

Vous pouvez suivre l'avancement de votre demande en vous connectant à l'aide de l'identifiant et du mot de passe fournis sur le certificat d'inscription remis par la Mairie à l'issue de votre rendez vous. Lors de votre première connexion, le mot de passe sera à réinitialiser.

Bornes numériques : des agents de la Mairie du 12° sont à votre disposition pour vous accompagner, si vous en avez besoin, dans l'utilisation des services en ligne. 2 bornes numériques sont situées à l'accueil de la Mairie du 12° et au Relais Informations Familles.

> L'inscription en crèche municipale

Les tarifs

Pour connaître le montant à payer, vous devez :

- Calculer vos ressources mensuelles, en divisant vos revenus annuels par 12.
- Multiplier vos ressources mensuelles par un coefficient fonction du nombre d'enfants.

Tarifs journaliers pour les crèches municipales

1 enfant à charge	=	vos ressources mensuelles	× 0.006
2 enfants à charge	=	vos ressources mensuelles	× 0.005
3 enfants à charge	=	vos ressources mensuelles	× 0.004
4 enfants ou + à charge	=	vos ressources mensuelles	× 0.003

Tarifs horaires pour les haltes-garderies municipales

1 enfant à charge	=	vos ressources mensuelles	× 0.0006
2 enfants à charge	=	vos ressources mensuelles	× 0.0005
3 enfants à charge	-	vos ressources mensuelles	× 0.0004
4 enfants ou + à charge	=	vos ressources mensuelles	× 0.0003

Pour connaître les tarifs des autres structures, merci de vous renseigner directement auprès d'elles.

La Caisse Nationale d'Allocations Familiales a fixé une révision des tarifs au 1^{er} janvier de chaque année, sur la base des revenus perçus par les familles durant l'année N-2. Cette révision qui concerne l'ensemble des familles permet une actualisation annuelle des ressources perçues et un nouveau calcul des participations familiales correspondantes.





OBJECTIF: + 500 PLACES EN CRÈCHES D'ICI 2020

La Mairie du 12° mène une politique particulièrement volontariste en faveur de la petite enfance. Cela se traduit notamment par un objectif de création de plus de 500 nouvelles places en crèches municipales et associatives d'ici 2020, réparties de façon équilibrée sur l'ensemble de l'arrondissement.

3 équipements petite enfance ouverts depuis 2014

- 33 bis rue Montéra : + 44 places
- 11 rue de Gravelle : + 78 places
- 77 rue de Reuilly/ ARFORG: + 34 places

Les nouvelles structures prévues

- Passage Driancourt: + 20 places fin 2019
- Hôpital Trousseau: + 25 places février 2019
- Caserne de Reuilly: + 66 places en 2019
- Rue de Citeaux : + 99 places en 2019

Restructurations d'équipements petite enfance

- Victor Chevreuil : 39 places + création de 21 places en 2018
- Lamblardie: 72 places + création de 87 places en 2018
- Pierre Bourdan : 55 places + création de 44 places en 2019
- Jardin d'enfants Édouard Robert :
 15 places (0 à 3 ans), en âges mélangés ;
 et 25 places (3 à 6 ans) en 2019

Achat de places dans les crèches hospitalières

 50 places dans les crèches des hôpitaux Saint-Antoine et Trousseau d'ici 2020

Les modes de garde individuels

Les assistantes maternelles

Les assistantes maternelles assurent à leur domicile la garde de 1 à 3 enfants dès l'âge de 2 mois et demi. Ces professionnelles de la petite enfance sont agréées et contrôlées par le service d'agrément des assistants maternels et familiaux.

Pour vous procurer la liste des assistantes maternelles de l'arrondissement, contactez le service d'agrément et d'accompagnement des assistants maternels du 12° au : 01 55 78 86 40.

Les Relais d'Assistantes Maternelles (RAM)

Ce sont des lieux de rencontres, d'échanges et de jeux animés par des éducatrices de jeunes enfants et destinés aux assistantes maternelles qui s'y rendent accompagnées par les enfants qui leur sont confiés.

Les auxiliaires parentales

Employées directement par les parents, les auxiliaires parentales gardent les enfants au domicile de la famille. La garde partagée entre plusieurs familles permet aux parents de faire garder leurs enfants alternativement dans un domicile et dans l'autre.

Les aides financières pour l'accueil individuel

Si vous faites garder votre enfant de moins de 6 ans par une assistante maternelle agréée ou une garde à domicile, la CAF prend en charge une partie de la rémunération de votre salariée et des cotisations sociales, sous conditions de ressources. Pour plus d'informations : www.caf.fr

+ d'info:

- Pour vous aider à faire votre choix entre les différents modes de garde et comparer les coûts, rendez-vous sur : www.paris.fr/creches
- Des conseillers sont également à votre écoute par téléphone au 01 42 76 75 00 ou par mail : fairegarder-monenfant@paris.fr
- Tous les parents et futurs parents peuvent participer aux réunions mensuelles d'information organisées par le Relais Information Familles (lire p.13)
- Pour recevoir toute l'information de la Mairie du 12º, abonnez-vous à sa newsletter sur mairie12. paris.fr



Les structures d'information, d'accompagnement et de suivi

La PMI

Dans le 12°, 2 centres de Protection Maternelle et Infantile (PMI) accueillent parents et enfants dès la sortie de la maternité et jusqu'à six ans.

Accompagnement par des professionnels

Une équipe pluridisciplinaire (médecin, infirmièrepuéricultrice, sage-femme, auxiliaire de puériculture, psychologue, psychomotricien) propose des conseils de puériculture, des consultations médicales, des activités collectives de soutien à la parentalité et d'éveil de l'enfant. Une permanence de sages-femmes est aussi à l'écoute des femmes enceintes pour répondre aux questions relatives à leur grossesse.

Des ateliers pour les parents

Des ateliers sont également proposés : préparation à la naissance, groupes d'échanges entre futurs parents, accompagnement à l'allaitement, éveil du tout-petit, massage du bébé, nutrition, lecture.

Des informations pour les parents

Le service social de Protection Maternelle et Infantile réalise des séances d'information collective destinées en priorité aux futurs parents (15 personnes maximum) les jeudis (sauf jours fériés et vacances scolaires) de 14h à 16h. Les permanences et les séances d'information sont assurées par une assistante sociale, sur inscription auprès du secrétariat du service social de PMI (01 55 78 86 40).

2 centres de PMI dans le 12e

- 1 rue Tourneux 01 43 07 83 37
- 43 rue de Picpus
 01 53 44 99 80



Le Relais Informations Familles

En Mairie du 12°, le Relais Informations Familles (RIF) accueille, informe et oriente, en un même lieu, les familles. Cette structure propose un accès personnalisé pour organiser la vie quotidienne, mener des démarches particulières ou faire valoir des droits. Le RIF propose tous les mois, sauf en août, une réunion mensuelle d'information ouverte à toutes les familles.

 RIF de la Mairie du 12° arrondissement 130 avenue Daumesnil 01 44 68 12 12 Ouvert tous les jours de 8h30 à 17h et le jeudi jusqu'à 19h30

Le Conseil des parents

Le Conseil des parents réunit les parents élus des crèches municipales de l'arrondissement. Il permet à ceux-ci d'échanger avec les professionnels de la petite enfance et les élus sur tous les sujets liés à l'accueil et à l'éveil des enfants. Le Conseil des parents se réunit ainsi deux à trois fois par an en Mairie du 12°, en présence des élus, des services et des experts.

L'éveil des tout-petits et le soutien à la parentalité

La Maison des Ensembles

La Maison des Ensembles propose des activités dédiées aux touts-petits jusqu'à 3 ans ainsi que des activités sportives et artistiques pour les enfants de 3 à 5 ans.

3/5 rue d'Aligre
 01 53 46 75 10
 maisondesensembles@laligue.org
 www.ligueparis.org

La parenthèse

Lieu d'accueil enfants/parents de 0 à 6 ans.

• Centre CAF 295 rue de Charenton 01 43 07 49 10

Le Passage des Tout-Petits

Géré par l'association CLAP (consultation et lieu d'accueil psychanalitique), le Passage des Touts-Petits est un lieu d'accueil destiné aux enfants de moins de 5 ans et à leurs parents. C'est un lieu de parole, d'échange et de rencontre où chacun peut venir passer un moment et où l'on peut aborder les questions de la vie quotidienne concernant la petite enfance, la maternité, la parentalité.

Sans rendez-vous, gratuit. Lundi, jeudi, vendredi : 15h30 à 19h Mercredi. samedi : 9h30 à 13h

24 passage Raguinot
 M° Gare de Lyon
 01 70 69 47 53 / 06 98 39 93 59
 association.leclap@gmail.com
 clap-passagedestoutpetits.com

La ludothèque

Espace d'échanges et d'approfondissement des liens parents-enfants à travers le jeu. Deux mercredis par mois de 14h à 17h.

Relais 59
 1 rue Hector Malot
 01 45 43 20 82

L'espace solidaire de la Croix-Rouge

Dans cette structure, se trouve un Espace Bébé-Parents qui accueille gratuitement, tous les lundis de 14h à 17h, des parents d'enfants de 0 à 24 mois, pour des échanges bienveillants et une écoute attentive. L'espace solidaire de la Croix-Rouge propose aussi des ateliers : massage parents-bébés, atelier cuisine pour bébé, formation IPSEN (Initiation Premiers Secours Enfants et Nourrissons). Les parents pourront également y profiter d'une baby boutique à prix solidaire.

 18/20 rue Édouard Robert 75012 Paris 01 40 01 05 21 ddas-espace12.dd75@croix-rouge.fr

Môm'Frenay

Môm'Frenay propose un mode de garde artistique, complet et adapté pour les 4-11 ans.

Place Henri Frenay
 01 43 41 84 71
 momfrenay@momartre.com
 www.momartre.net

Espace famille médiation (association Olga Spitzer)

L'espace famille médiation s'adresse aux familles en conflit ou crise, de rupture, séparation ou divorce : il propose écoute, dialogue et élaboration de solutions concrètes.

• 01 43 07 97 34



Les écoles

L'inscription à l'école p. 16-17
Le fonctionnement des écoles p. 18-20
L'emploi du temps des élèves parisiens p. 21
Les activités péri et extrascolaires p. 22-25
La restauration scolaire p. 26
Faire calculer son quotient familial p. 27
Facil'familles, votre service en ligne p. 28





5 173
ENFANTS EN ÉLÉMENTAIRE

+ de 50% VCT

(BIO OU LABELLISÉ)

+ de 1,5 million d'euros

+ de 500 ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

D'INVESTISSEMENT CHAQUE ANNÉE ACTIVITÉS PÉRISCO
POUR L'ENTRETIEN ET LA RÉNOVATION PROPOSÉES
DES ÉCOLES

L'inscription à l'école

Démarches d'inscription

L'inscription scolaire se fait par une personne exercant l'autorité parentale au service Relais Informations Familles (RIF).

Tous les enfants français et étrangers résidant dans l'arrondissement peuvent être accueillis à l'école maternelle l'année de leurs 3 ans. Les inscriptions ont lieu à partir du mois de novembre jusqu'à fin janvier pour l'année scolaire suivante.

 RIF de la Mairie du 12^e arrondissement 130 avenue Daumesnil 01 44 68 12 12 Ouvert tous les jours de 8h30 à 17h et le jeudi jusqu'à 19h30

Pièces justificatives

- > Le livret de famille ou la copie intégrale d'acte de naissance
- Le carnet de santé
- > Une pièce d'identité du responsable légal et le cas échéant les conditions d'exercice de l'autorité parentale (jugement)
- > Un justificatif de domicile récent
- > Si l'enfant était déjà scolarisé, le certificat de radiation de l'école précédente

Les situations particulières font l'objet d'un examen

Muni du certificat d'inscription, vous êtes invité à vous rendre à l'école de secteur de l'enfant pour procéder à son admission.

Sectorisation et dérogation

Les élèves sont scolarisés dans les écoles publiques en fonction de leur lieu de résidence. À cette fin. un "périmètre scolaire" est défini pour chaque école par un ensemble de rues ou de tronçons de rues. En règle générale, une adresse correspond à une seule école. Parfois, un périmètre peut être commun à plusieurs écoles. Le cas échéant, des dérogations individuelles à cette sectorisation peuvent être accordées par la Mairie d'arrondissement. Celle-ci peut être amenée, en fonction des effectifs par classe, à proposer une autre école que celle du secteur par dérogation administrative.

+ d'info:

- Pour savoir de quelle école dépend votre enfant : perimsco.paris.fr
- Pour consulter les cartes de sectorisation scolaire: capgeo.sig.paris.fr/apps/ secteurscolaire
- · Pour recevoir toute l'information de la Mairie du 12e, abonnez-vous à sa newsletter

au cas par cas. hebdomadaire sur mairie12.paris.fr

Les écoles maternelles publiques

13 rue ARMAND ROUSSEAU	01 43 44 77 27
167 rue de BERCY	01 46 28 95 58
28 rue de la BRECHE AUX LOUPS	01 43 43 54 50
16 rue CHARLES BAUDELAIRE	01 43 07 54 28
253 Bis avenue DAUMESNIL	01 55 78 21 45
70 av DAUMESNIL	01 43 43 96 88
42 av du Docteur ARNOLD NETTER	01 43 46 77 97
12 rue d'ARTAGNAN	01 43 46 72 08
15 rue ELISA LEMONNIER	01 43 43 66 91
7 rue JEAN BOUTON	01 44 74 32 45
40 rue JACQUES HILLAIRET	01 40 19 91 42
2 pl Lachambeaudie	01 43 40 60 30
16 rue CARNOT	01 46 28 24 13
16 rue MARSOULAN	01 43 07 67 59
40 rue des MEUNIERS	01 43 43 43 30
47 rue de PICPUS	01 43 41 35 17
56 rue de PICPUS	01 43 43 30 60
33 rue POMMARD	01 46 28 52 55
59 rue de REUILLY	01 43 07 71 34
41 rue TRAVERSIERE	01 43 43 70 09

165 rue de BERCY	01 46 28 94 51
4 rue BIGNON	01 43 43 34 30
18 rue de la BRÈCHE AUX LOUPS	01 43 07 67 58
315 rue de CHARENTON	01 43 43 53 27
51 rue de CHARENTON	01 43 07 74 19
8 rue Charles BAUDELAIRE	01 43 07 44 71
253 ter av DAUMESNIL	01 55 78 21 50
40 bd DIDEROT	01 43 07 44 70
5 rue GERTY ARCHIMÈDE	01 56 95 08 00
83 avenue du GÉNÉRAL MICHEL BIZOT	01 43 43 48 64
10 A rue LAMORICIÈRE	01 46 28 24 14
8 B rue LAMORICIÈRE	01 46 28 24 15
19 rue MARSOULAN	01 43 07 77 39
56 A rue de PICPUS	01 43 43 39 22
56 B rue de PICPUS	01 43 43 11 39
4 rue POMMARD	01 43 07 58 76
27 rue de REUILLY	01 43 72 41 75
57 A rue de REUILLY	01 43 07 68 47
57 B rue de REUILLY	01 43 43 99 46
52 rue de WATTIGNIES	01 43 43 25 24

Les écoles élémentaires publiques

Une école polyvalente publique

16 rue MONTEMPOIVRE 01 43 41 28 50

UNITÉ LOCALISÉE POUR L'INCLUSION SCOLAIRE (ULIS) EN ÉCOLE PRIMAIRE



Les Ulis, dispositifs destinés aux enfants en situation de handicap, constituent l'une des modalités de mise en œuvre de l'accessibilité pédagogique. Les élèves orientés en Ulis sont ceux qui, en plus des aménagements et adaptations pédagogiques et des mesures de compensation mises en œuvre par les équipes éducatives. nécessitent un enseignement adapté dans le cadre de regroupements.

En 2018-2019, deux écoles accueillent des ULIS : Wattignies et Lamoricière A.

CLASSE UPE2A (UNITÉ PEDAGOGIQUE POUR ÉLÈVES ALLOPHONES ARRIVANTS)

Les élèves nouvellement arrivés en France sans maîtrise suffisante de la langue française, à partir de 6 ans et âgés de moins de 11 ans, sont scolarisés au sein d'une des 4 UPE2A du 12°, qui sont implantées en écoles élémentaires (Diderot, 315 Charenton, Lamoricière, Gerty Archimède).

Le fonctionnement des écoles

Le rôle de l'Éducation Nationale

L'État a la responsabilité du recrutement des directeurs, des enseignants, des contenus de l'enseignement, des contrôles et des études.

C'est le Rectorat, en tant que représentant de l'État, qui décide des ouvertures ou des fermetures de classe.

Le rôle de la Ville de Paris

Elle est notamment chargée d'assurer :

- la construction, l'entretien et le fonctionnement matériel des écoles.
- l'équipement des écoles : jeux de cour et équipements sportifs, mobilier, matériel audiovisuel etc.
- l'approvisionnement des écoles pour le compte des Mairies d'arrondissement en papier, crayons, livres de bibliothèques, matériel pédagogique, fournitures pour les arts plastiques, la musique etc.
- la gestion des professeurs de la Ville de Paris et des personnels non enseignants qui travaillent dans l'école : gardien, personnel d'animation, ASEM et personnel de service.
- l'organisation des activités peri et extrascolaires.

Le rôle de la Mairie du 12e

- Elle participe, avec la Ville de Paris, au financement des fournitures scolaires, elle gère les budgets des travaux dans les écoles et apporte un soutien financier aux projets scolaires locaux.
- Elle donne son avis sur toutes les décisions relatives aux locaux scolaires et activités peri et extrascolaires.
- Elle détermine, en lien avec la Ville de Paris, la sectorisation des écoles.
- > Elle enregistre les inscriptions scolaires.
- La Mairie du 12º preside la Caisse des Écoles responsable de la restauration scolaire.

L'Inspection de l'Éducation Nationale

Elle gère administrativement et pédagogiquement les enseignants de la circonscription. Inspection secteur 12- A3: 01 43 43 13 59 Inspection secteur 12 B Nation: 01 43 44 05 71

Les + de la Ville de Paris pour les écoles

Des professeurs spécialisés pour les arts et le sport (PVP)

Les professeurs de la Ville de Paris sont chargés, sur le temps scolaire, des enseignements artistiques et sportifs dans les écoles élémentaires, à savoir : 1h d'éducation musicale, 1h d'arts plastiques et 1h30 d'éducation physique et sportive par semaine.

Des directeurs déchargés de cours

Pour leur permettre de se consacrer pleinement à leurs fonctions, les directeurs ou directrices sont déchargés d'enseignement dans les écoles d'au moins 5 classes. Au niveau national, le seuil de décharge est de 13 classes en maternelle et 14 classes en élémentaire.



La communauté éducative

Si l'école est un lieu de socialisation, d'apprentissage et de transmission de connaissances, cette mission s'inscrit dans une démarche "co-éducative". Tant les parents que les enseignants ont un rôle à jouer, dans le respect des fonctions de chacun.

L'équipe pédagogique

- > le directeur/la directrice.
- > les professeurs des écoles.
- les professeurs de la Ville de Paris, spécialisés en Education Physique, Musique et Arts Plastiques.
- > les membres du RASED (Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficultés) : ce service dépend de l'Education Nationale. Il est composé d'enseignants spécialisés qui s'entourent de psychologues scolaires et de rééducateurs en psychopédagogie.

Le personnel périscolaire et technique

- les animateurs de la Ville de Paris : sous l'autorité du responsable éducatif ville (REV), ils assurent dans le cadre de leurs fonctions, l'encadrement et l'animation pendant le temps de midi et après la classe à 15h ou 16h30.
- les gardiens des écoles, en charge de l'accueil, des entrées et sorties.

- les agents techniques des écoles (ATE) : anciennement agents de services des écoles, ils ou elles ont en charge la propreté des locaux dans les écoles élémentaires.
- les agents spécialisés des écoles maternelles (ASEM) participent aux activités de la classe en collaboration avec les enseignant-e-s, animent des ateliers périscolaires, assurent l'entretien des locaux.
- les agents de la Caisse des Écoles pour la restauration scolaire.

Le personnel médico-social

l'assistante sociale et le médecin scolaire.

Les parents

Les parents d'élèves occupent une véritable place au sein de la vie des établissements scolaires. Ils accompagnent quotidiennement le travail scolaire de leurs enfants, dialoguent régulièrement avec les enseignants et participent aux événements organisés à l'école. Par le biais de leurs représentants élus, ils s'expriment au conseil d'école et contribue à animer la vie scolaire. (lire p. 20)

En outre, les parents disposent d'un important outil de dialogue : le carnet de correspondance. C'est l'outil privilégié pour demander un rendez-vous à l'enseignant.

D'autres outils d'information existent tels les livrets et bulletins, les réunions de classe ou encore les panneaux d'affichage accrochés au mur de toutes les écoles.





Le conseil d'école, un organe de concertation

Le conseil adote le règlement intérieur et le projet d'école. Il est consulté sur les grandes décisions sur la vie de l'école.

Il est composé du directeur ou de la directrice de l'école, qui le préside, de l'ensemble des enseignants affectés à l'école, d'élus municipaux, du représentant de la Maire de Paris, des représentants élus des parents d'élèves et du délégué départemental de l'éducation chargé de visiter les écoles. Le responsable éducatif ville (REV) est invité au conseil d'école.

Les membres du conseil d'école siègent pendant une année jusqu'à leur renouvellement. Le conseil se réunit au moins une fois par trimestre, et obligatoirement dans les 15 jours qui suivent l'élection des parents. Après le conseil, le directeur de l'école dresse un procès-verbal qui est affiché dans un lieu accessible aux parents d'élèves.

Le conseil d'école participe à l'élaboration du projet d'école et donne son avis sur les questions intéressant la vie de l'école.

Le conseil d'école donne son avis sur :

- > les actions pédagogiques entreprises pour atteindre les objectifs nationaux.
- › l'utilisation des moyens alloués à l'école.
- > les conditions d'intégration des enfants en situation de handicap.
- > les activités périscolaires, de la restauration scolaire.
- > la protection et la sécurité des enfants.

L'emploi du temps des élèves parisiens

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
8h30 > 11h30	CLASSE	CLASSE	CLASSE	CLASSE	CLASSE
11h30 > 13h30	DÉJEUNER À LA CANTINE OU À LA MAISON	DÉJEUNER À LA CANTINE OU À LA MAISON	DÉJEUNER À LA CANTINE OU RETOUR À LA MAISON	DÉJEUNER À LA CANTINE OU À LA MAISON	DÉJEUNER À LA CANTINE OU À LA MAISON
13h30 > 15h	(GOÛTERS, ÉTUDES SURVEILLÉES, ATELIERS BLEUS ET ATELIERS	CLASSE		01.000	CLASSE
15h > 16h30		ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES FACULTATIVES ET GRATUITES	POSSIBILITÉ D'INSCRIPTION AU CENTRE DE LOISIRS (AVEC UNE FIN À 18H OU 18H30)	CLASSE	ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES FACULTATIVES ET GRATUITES
16h30 > 18h Élementaire 16h30 > 18h30 Maternelle		ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES DE FIN DE JOURNÉE (GOÛTERS, ÉTUDES SURVEILLÉES, ATELIERS BLEUS ET ATELIERS COUP DE POUCE SUR INSCRIPTION)	1011 00 101130)	ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES DE FIN DE JOURNÉE (GOÛTERS, ÉTUDES SURVEILLÉES, ATELIERS BLEUS ET ATELIERS COUP DE POUCE SUR INSCRIPTION)	ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES DE FIN DE JOURNÉE (GOÛTERS, ÉTUDES SURVEILLÉES, ATELIERS BLEUS ET ATELIERS COUP DE POUCE SUR INSCRIPTION)

TEMPS SCOLAIRE

TEMPS PÉRISCOLAIRE

Les activités péri et extrascolaires

Des activités pour tous les enfants, adaptées à leur âge

Les temps périscolaires sont des moments éducatifs à part entière et sont habilités par l'État et la CAF. Le projet éducatif parisien associe tous les enfants, sans distinction. Il est placé sous le signe des valeurs républicaines de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité.

À l'école maternelle

L'équipe d'animation

Sous la responsabilité d'un Responsable Éducatif Ville (REV), l'équipe se compose d'agents spécialisés des écoles maternelles (ASEM) et d'animateurs. Leur qualification est réglementée (80% minimum d'agents titulaires ou en cours d'obtention du BAFA, du CAP petite enfance ou d'un diplôme équivalent et casier judiciaire vierge).

Les tarifs

Certaines activités sont payantes : cantine, goûters, centres de loisirs. Les tarifs sont établis en fonction du quotient familial. (*lire p. 27*)

Les ateliers gratuits du mardi et du vendredi de 15h à 16h30

Les activités sont adaptées aux rythmes scolaires et au développement de l'enfant :

- Je langage et l'expression
- l'éveil artistique
- l'éveil musical
- l'éveil corporel
- > la découverte de son environnement
- la socialisation
- l'éducation à la santé
- la découverte des 5 sens

Le taux d'encadrement est de 1 adulte pour 14 enfants.





Espaces premiers livres (EPL) de 11h30 à 18h30

En application du plan lecture, les espaces premiers livres fonctionnent gratuitement et disposent d'un fonds important complété chaque année. Des animateurs spécialement formés par le Centre de lecture de la Ville de Paris proposent aux enfants, à travers des activités ludiques, de découvrir les mots et les images.

Le goûter de 16h30 à 18h30

Votre enfant bénéficie d'une collation et d'activités de détente. Le taux d'encadrement est de 1 adulte pour 14 enfants.

Les enfants peuvent quitter le goûter dès 17h30.



Les centres de loisirs maternels

Mercredi après-midi de 13h30 à 18h30

Chaque école maternelle dispose d'un centre de loisirs. Des activités culturelles, sportives ou de plein air, variées et de nombreuses sorties sont organisées.

Le taux d'encadrement est de 1 adulte pour 8 enfants. Les enfants peuvent être accueillis dans toutes les écoles de Paris.

Pendant les petites vacances scolaires

Les enfants peuvent fréquenter le centre de loisirs à la demi-journée soit le matin, soit l'après-midi avec ou sans repas à la cantine.

Pendant les vacances estivales

Dès la fin de l'année scolaire et jusqu'à la rentrée des classes, les centres de loisirs d'été répartis dans tout Paris accueillent à la journée les enfants parisiens. Une occasion pour eux de profiter d'une multitude d'activités (sorties, espaces Nature, dans le Bois de Vincennes...

À l'école élémentaire

L'équipe d'animation

Sous la responsabilité d'un Responsable Éducatif Ville (REV), l'équipe se compose d'animateurs et d'intervenants extérieurs pour les ateliers.

Les tarifs

Certaines activités sont payantes : cantine, études, ateliers bleus et centres de loisirs. Les tarifs sont établis en fonction de votre quotient familial. (lire p. 27)

Bibliothèques-centres de documentation

Les BCD disposent d'un fonds d'environ 1 000 ouvrages, complété chaque année. Les élèves y apprennent à construire des histoires et à devenir des lecteurs actifs et créatifs. Elles sont ouvertes de 11h30 à 13h30 et de 16h30 à 18h. La BCD est également accessible aux enseignants et à leurs élèves pendant le temps scolaire.

Les ateliers gratuits du mardi et du vendredi de 15h à 16h30

L'élève choisit 2 ateliers par trimestre, dans le cadre d'un parcours de découverte à l'année. Il est encadré par les équipes d'animation de la Ville, des personnels culturels et sportifs, des conservatoires, des centres d'animation et des bibliothèques ou des partenaires associatifs. Le taux d'encadrement est d'1 adulte pour 18 enfants. La Ville garantit l'équité entre les écoles. Pour les ateliers de proximité (bibliothèque. musée, parcs), des accompagnateurs assurent la sécurité des déplacements des enfants (gilet fluorescent).

Les études surveillées de 16h30 à 18h

Pendant les études surveillées, des enseignants et des animateurs aident l'enfant à réviser ses lecons. Celui-ci peut également bénéficier d'un atelier lecture gratuit dans les bibliothèques-centres de documentation. Le taux d'encadrement est de 1 adulte pour 18 enfants dans l'ensemble des écoles élémentaires.

Les ateliers bleus de 16h30 à 18h

Les "ateliers bleus" sont des ateliers d'initiation sportifs, artistiques et culturels assurés par des associations et des clubs sportifs sélectionnés par la Ville de Paris.

Les centres de loisirs élémentaires

Chaque école élémentaire dispose d'un centre de loisirs. Ils accueillent des enfants à 6 de 14 ans regroupés par tranches d'âges pour bénéficier d'activités adaptées. Les centres de loisirs proposent des activités périscolaires culturelles, sportives ou de plein air variées et de nombreuses sorties sont organisées. Le taux d'encadrement est de 1 adulte pour 12 enfants. Les enfants peuvent être accueillis dans n'importe quel centre de loisirs de Paris.

Les centres de loisirs pendant les petites vacances scolaires

Les enfants peuvent, pendant les petites vacances scolaires, fréquenter le centre de loisirs à la demi-journée (matin ou après-midi) avec ou sans repas à la cantine.

Les centres de loisirs pendant l'été

Les centres de loisirs d'été accueillent à la journée les enfants parisiens. Une occasion pour eux de profiter d'une multitude d'activités (sorties, espaces Nature, Séjours Aventure,...).

Procédure d'inscription en centre de loisirs

L'inscription au centre de loisirs est obligatoire

Afin d'améliorer l'accueil des enfants, d'adapter les activités et de réduire le gaspillage alimentaire, l'inscription aux centres de loisirs est obligatoire :

- pour les centres de loisirs organisés pendant les vacances scolaires (petites et grandes)
- · pour les centres de loisirs le mercredi après-midi

Calendrier des inscriptions pour les vacances scolaires

- Automne : entre le 24 septembre et le 8 octobre 2018
- Fin d'année : entre le 26 novembre et le 10 décembre 2018
- Hiver : entre le 28 janvier et le 11 février 2019
- Printemps: entre le 25 mars et le 8 avril 2019
- Juillet et Août : entre le 7 juin et le 21 juin 2019

La facturation des centres de loisirs repose sur les inscriptions et non pas sur la présence des enfants

- Pour les vacances d'été, l'inscription se fait à la journée uniquement.
- Pour les autres vacances scolaires, l'inscription se fait à la journée ou à la demi-journée.
- Pour les mercredis après-midi, l'inscription est forfaitaire et porte sur la totalité des mercredis compris entre deux périodes de vacances (bimestre).
- Si votre enfant est inscrit au centre de loisirs mais ne vient pas, vous devrez payer l'inscription.
- Si votre enfant vient au centre de loisirs sans être inscrit, ou s'il est inscrit dans un centre mais qu'il va dans un autre, vous paierez 30% plus cher.

Inscription et paiement en ligne

Toute la procédure d'inscription peut se faire en ligne depuis votre compte Facil'Familles. Avec Facil'Familles, vous pouvez également choisir de payer ces activités soit par prélèvement automatique, soit par carte bancaire. Les activités relevant du périmètre Facil'Familles sont facturées selon vos revenus. Il est donc important de faire calculer tous les ans votre tranche tarifaire qui détermine les montants facturés mensuellement. (lire p.27)

Les centres de loisirs à parité



Les enfants en situation de handicap peuvent être accueillis dans des centres de loisirs ordinaires ou des centres de loisirs à parité (CLAP) dont la moitié des effectifs est composé d'enfants non porteurs de handicap. Le 12e arrondissement dispose d'un centre de loisirs à parité élémentaire (6-13 ans) situé au 5 rue Gerty Archimède.

La restauration scolaire

La Caisse des Écoles du 12e arrondissement propose chaque jour aux enfants des menus spécialement étudiés pour leur assurer un équilibre nutritionnel adapté à leur bon développement. Les menus proposés s'inscrivent également dans les objectifs du Plan Alimentation Durable de la Ville de Paris.

Les repas

La Caisse des Écoles du 12º produit environ 10 000 repas chaque jour dans chacune de ses 12 cuisines de production. Les repas sont faits sur place ou font l'objet de portage en liaison chaude. Les menus sont élaborés par le responsable alimentaire de la Caisse des écoles en collaboration avec les chefs de cuisine et avec une commission associant notament les parents-élus. Ils respectent chaque jour les équilibres alimentaires et privilégient la diversité et la saisonnalité des denrées. Dans le 12º arrondissement, depuis 2016, 50% des denrées servies sont issues de l'alimentation durable (bio, label, pêche durable).

L'heure du déieuner

A l'école maternelle, le taux d'encadrement est d'1 adulte pour 14 enfants. En élémentaire, d'1 adulte pour 18 enfants. Les animateurs incitent les enfants à goûter à tous les aliments proposés, sans pour autant les forcer.

L'inscription

Le dossier d'inscription est remis aux familles via le directeur/la directice de l'école. Celui-ci doit être retourné complété à la Caisse des écoles (130 avenue Daumesnil). Une notification vous est ensuite adressée mentionnant le tarif accordé, selon votre quotient familial (lire page 27). Notez que les tarifs de la restauration scolaire ne correspondent qu'à une part du coût réel du repas. La Ville de Paris finance la restauration scolaire par le biais d'une subvention versée à la Caisse des Écoles.

Comment payer ses factures?

- Prélèvement automatique : vous pouvez opter pour le prélèvement automatique en téléchargeant le formulaire sur le site : www.Mairie12.paris.fr/ rubrique Caisse des Écoles.
- Régler par chèque ou espèce : vous pouvez opter pour le paiement par chèque ou espèces directement auprès de l'école de votre enfant.
- Régler en ligne : vous pouvez régler vos factures directement en ligne via le site de la Caisse des Écoles du 12^e : Mairie12.paris.caissedesecoles. accueil-famille.fr

+ d'info:

- Caisse des Écoles du 12º 130 avenue Daumesnil au sein du Relais Information familles Ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 17h 01 44 74 33 80 et contact@cdeparis12.fr http://Mairie12.paris.caissedesecoles.accueil-
- Pour recevoir toutes les semaines les menus de la restauration scolaire dans votre boite mail. abonnez-vous à la newsletter de la Mairie du 12e sur mairie12.paris.fr





Les tarifs des activités périscolaires

La cantine, les études, le goûter, les ateliers bleus et les centres de loisirs sont payants. Les tarifs sont établis en fonction de votre quotient familial par la Caisse des Écoles du 12°. Ils sont valables du 1er septembre au 31 août et sont les mêmes pour tous les Parisiens.

Comment faire calculer son quotient familial?

Pour faire calculer son quotient familial, la famille doit constituer un dossier unique de demande. Il est disponible en ligne sur Mairie12.paris.fr. Il peut aussi être retiré directement auprès de son école ou de la Caisse des Écoles (130 avenue Daumesnil).

TARIFS	QUO	TIENT FAMILIAL	TARIF/REPAS
1	≦	à 234 €	0, 13 €
2	≦	à 384 €	0,85 €
3	<u> </u>	à 548 €	1,62 €
4	≦	à 959 €	2,28 €
5	≦	à 1 370 €	3,62 €
6	≦	à 1 900 €	4,61 €
7	≦	à 2 500 €	4,89 €
8	≦	à 3 333 €	5,10 €
9	≦	à 5 000 €	6,00 €
10	>	à 5 000 €	7,00 €



Facil'familles, votre service en ligne

Avec le portail Facil'familles, vous pouvez faire depuis chez vous vos demandes d'inscription à la majorité des activités périscolaires et gérer leur règlement plus facilement, avec une seule facture (hors restauration scolaire). Vous pouvez aussi choisir de payer vos factures en ligne, soit par carte bancaire, soit par prélèvement automatique. Les factures Facil'familles sont établies en fonction d'une tranche tarifaire précise qui tient compte des ressources du foyer.

L'inscription au portail Facil'familles se fait automatiquement au moment de l'inscription de votre enfant à la Mairie. Vos identifiants vous sont envoyés dans les 15 jours à votre domicile. Vous êtes ensuite libre d'utiliser ce service.

Portail Facil'familles : à retrouver sur le site Mairie12.paris.fr/ rubrique Portail facil'familles

+ d'info:

Mission Facil'Familles
 Mairie de Paris
 210 Quai de Jemmapes 75010 Paris
 01 42 76 28 77





Les collèges

Le fonctionnement des collèges L'inscription au collège Sectorisation, dérogation, affectation

p. 30

ρ. 31

p. 32







Fonctionnement des collèges

Le rôle de la Mairie de Paris

La Mairie de Paris a en charge la construction, le fonctionnement, l'entretien et l'équipement des collèges publics.

Elle attribue à chaque collège une dotation qui permet de subvenir aux dépenses pédagogiques et au fonctionnement quotidien de l'établissement.

Elle fournit notamment les mobiliers et matériels (informatiques notamment). Elle finance également des projets éducatifs et des voyages organisés à l'initiative des collèges. Les fournitures courantes (papeterie, etc.) sont à la charge des familles.

La Mairie de Paris détermine les modalités générales d'exploitation de la restauration scolaire dans le second degré, mais chaque collège en assure directement la gestion pour son propre compte. Elle fixe les tarifs calculés selon les revenus des familles.

Elle détermine enfin la sectorisation de chaque collège. C'est ainsi que les élèves sont orientés vers un établissement déterminé en fonction de leur domiciliation, mais l'affectation de chaque élève relève de l'État (via l'Académie de Paris).

Le rôle de la Région Île-de-France

La Région est responsable du fonctionnement des cités scolaires comme celle de Paul Valéry dans le 12º

Le rôle de l'État

L'État a la responsabilité nationale des contenus de l'enseignement, des contrôles et de la sanction des études. Les manuels scolaires au collège sont également pris en charge par l'État.

Le rectorat, en tant que représentant de l'État, détermine le nombre d'heures d'enseignement affectées aux collèges et nomme les enseignants.

L'inspecteur d'académie pour le secondaire a la charge de la vie scolaire, de la gestion des postes, de la répartition des moyens d'enseignement, de l'affectation des élèves.

Le 12° arrondissement compte 7 collèges publics sur son territoire.

Les collèges publics

- Georges Courteline
 48 avenue du docteur Arnold Netter
- Germaine Tillion
 8 avenue Vincent d'Indy
- Guy Flavien 6 rue d'Artagnan
- Jean-François Oeben
 21 rue de Reuilly
- Jules Verne
 20 rue de la Brèche-aux-Loups
- Paul Valéry
 38 boulevard Soult
- Paul Verlaine
 167 rue de Bercy

ULIS AU COLLÈGE



Les élèves porteurs de handicap sont scolarisés dans des petites unités comprenant au maximum 12 élèves, encadrés par des enseignants spécialisés, mais, pour certains enseignements, ils sont intégrés à une classe ordinaire avec un accompagnement spécialisé en fonction de leurs besoins.

En 2018-2019: Guy Flavien, Jean-François Oeben et Jules Verne.

L'inscription au collège

Démarches d'inscription

 Élève inscrit en CM2 dans une école élémentaire publique parisienne :

Dans le cadre de la préparation de la rentrée de votre enfant en classe de 6ème, l'école vous accompagne dans toutes les démarches rattachées à l'affectation de votre enfant au collège.

 Élève inscrit en CM2 dans une école élémentaire privée sous contrat à Paris :

Les écoles privées sous contrat adressent à l'ensemble des familles d'élèves inscrits en CM2 un dossier d'inscription pour la rentrée prochaine. Celui-ci sera à remettre à l'école ou à envoyer au rectorat de Paris à l'adresse suivante :

- Rectorat de l'académie de Paris
 Division de la vie de l'élève
 Bureau DVE1 Collège
 12 boulevard d'Indochine 75019 Paris
- Inscriptions en 6^{ème} en cours d'année scolaire :
 Vous emménagez à Paris et vous souhaitez inscrire votre enfant en classe de 6^{ème}, vous devez justifier d'une résidence principale à Paris.

+ d'info:

 Pour tout renseignement concernant l'inscription au collège, rendez-vous sur www.ac-paris.fr

CLASSE CHAM (CLASSE À HORAIRES AMÉNAGÉS MUSIQUE) ET CULTURE AU COLLÈGE

Le dispositif « CHAM » du collège Germaine Tillion et du conservatoire du 12e a été créé à la rentrée de septembre 2015. Il est le fruit d'une coopération culturelle et artistique de longue date entre les deux établissements et l'Education nationale. Cette « CHAM » propose un parcours autour de la pratique collective orchestrale ou vocale, destinée aux élèves du secteur élargi autour du collège. Afin de développer les liens entre les établissements scolaires et les structures culturelles. la Ville de Paris a également mis en place le programme éducatif Résidence artistique. Dans cette perspective, il est offert l'opportunité à des collèges d'accueillir tout au long de l'année scolaire un artiste ou un collectif artistique en résidence. Les collégiens découvrent le processus de création et s'initient à différentes disciplines artistiques (théâtre, danse, musique, écriture, cinéma, peinture, arts numériques, photographie, arts circassiens, marionnettes, cultures urbaines, etc.) tout en les familiarisant avec les lieux culturels fréquentés par les artistes intervenants.



Sectorisation, dérogation, affectation

Sectorisation

L'affectation dans le collège de secteur est automatique. Les affectations et les dérogations sont sous la responsabilité de l'Académie de Paris.

Les cas particuliers de demande d'affectation dans un collège à recrutement spécifique concernent :

- la classe à double cursus pour l'enseignement artistique
- les sections internationales
- les sections sportives
- les sections d'enseignement général et professionnel adaptés.

+ d'info:

- Pour savoir de quelle collège dépend votre enfant : perimsco.paris.fr
- Pour consulter les cartes de sectorisation scolaire : capgeo.sig.paris.fr/apps/ secteurscolaire

Dérogation de secteur

Une dérogation est une procédure administrative liée à l'assouplissement de la carte scolaire mise en œuvre uniquement pour les élèves issus des classes de CM2. Elle est de la compétence du Rectorat et elle est accordée selon des motifs prioritaires ou indicatifs par dispositions ministérielles.

+ d'info:

 Pour tout renseignement concernant les dérogations, rendez-vous sur www.ac-paris.fr

Dans quel collège mon enfant sera-t-il scolarisé?

À partir du mois de juin, vous pourrez consulter l'affectation de votre enfant sur le site internet de l'Académie de Paris. Le lien sera mis en ligne à cette période. L'affectation doit être impérativement confirmée par l'inscription pour garantir la place de votre enfant au sein de l'établissement. Cette confirmation est validée par les formalités d'inscription à effectuer auprès du secrétariat du collège d'affectation. Pour rappel, les affectations sont de la compétence du Rectorat.





Au-delà de l'école

L'accompagnement à la scolarité
Les centres d'animation
Le Conservatoire Paul Dukas
Les bibliothèques municipales

p. 34-35

ρ. 36-37

p. 38

p. 39







L'accompagnement à la scolarité

Votre enfant a besoin d'un soutien, d'une aide aux devoirs pour mieux réussir en élémentaire, au collège ou au lycée ? Voici la liste des structures non lucratives qui proposent un accompagnement dans le 12° arrondissement. Contactez-les directement pour connaître leurs modalités d'inscription.









Maternelle

Primaire Collège



Entraide Scolaire Amicale

181 Avenue Daumesnil michelelemeur@orange.fr claudette.sirodot@entraidescolaireamicale.org Primaire au lycée À domicile



· Les 12 sourires

3 passage Stinville (Exercices aux Centres Paris Anim' Montgallet et Reuilly) les12sourires@gmail.com CF1 au CM2 Mercredi de 14h à 16h et samedi de 14h à 17h



Aide Scolaire Picpus (École Élémentaire B)

56 rue de Picpus aide-scolaire-picpus@laposte.net Primaire - Sur seule proposition des enseignants de l'école Picpus B Lundi, mardi et jeudi de 17h à 18h. Et mercredi de 12h30 à 13h30



Bibliothèque Saint-Éloi

23 Rue du Colonel Rozanoff 01 53 44 70 30 caroline.brouillard@paris.fr Primaire, collège et lycée Mardi après-midi, mercredi, vendredi après-midi et samedi



· CAF Centre Social de Charenton

295 rue de Charenton 01 43 07 49 10 olascecile88@vahoo.fr Primaire au lycée

Primaire: lundi et jeudi de 16h30 à 18h30 Collège: mardi et vendredi de 17h à 19h Lycée: mercredi de 17h30 à 19h



• La Camillienne

12 rue des Meuniers 01 43 07 55 61 lacamillienne12@gmail.com Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16h30 à 18h30



• Centre Paris Anim' Bercy

51 rue François Truffaut 01 44 74 05 14 bercy@claje.asso.fr CE1 au CM2 Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16h45 à 18h



Centre Paris Anim' Maurice Ravel

6 Avenue Maurice Ravel, 75012 01 44 75 60 25 animravel@laligue.org Primaire et collège Primaire: lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16h45 à 17h30 Collège : ieudi de 17h30 à 19h



. Centre Paris Anim' Montgallet

4 Passage Stinville 01 43 41 47 87 lea.rocafull@claie.asso.fr Collège et lycée Mardi de 16h30 à 19h



· Centre Paris Anim' Villiot

36 quai de la Rapée 01 43 40 52 14 villiot@claie.asso.fr CE1 à la 3e

Primaire: lundi, mardi, ieudi et vendredi de 16h15 à 18h

Collège: mardi et jeudi de 18h à 19h15



Durance Etudes

8 rue de la Durance chantperr@wanadoo.fr CE1 à la 3e Lundi et ieudi de 17h30 à 18h30 6e - 5e: mercredi de 17h à 19h et vendredi de 15h30 à



· Fondation Jeunesse Feu Vert

4e - 3e: mardi et ieudi de 18h45 à 20h

6 Avenue Maurice Ravel 06 98 54 37 56 vincennes@fifv.org Collège Lundi de 18h à 20h





Local Interassociatif

91 rue Claude Decaen 09 84 34 76 08 lea.rocafull@claje.asso.fr CM1, CM2, 4e et 3e, lycée Lycée : lundi de 18h à 19h30 CM1 - CM2 : jeudi 18h à 19h30 6e - 5e : jeudi 16h45 à 19h

4e - 3e: mardi de 18h à 19h30



· La Maison des Ensembles

3 Rue d'Aliare 01 53 46 75 10 maisondesensembles@liqueparis.org Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 17h30 à 19h Préparation aux examens : samedi de 10h30 à 12h



Mom'frenay

12 rue Jean Bouton 01 43 41 84 71 momfrenay@momartre.com Maternelle et primaire Tous les jours, sorties d'école et accueil jusqu'à 20h au plus tard



• Le Relais 59 Centre Social

1 rue Hector Malot, 75012 Paris 01 43 43 20 82 periscolaires@csrelais59.org Primaire et collège Primaire: 2 séances par semaine 15h/16h30 - 18h

Collège: 1 séance par semaine



Secours Populaire Français

12 rue Montgallet 01 53 41 39 39 / 37 accompscol.spf75@gmail.com Primaire, 6e et 5e



Solide Ascension

6 Avenue Maurice Ravel 07 53 99 88 21 solidascension.asso@gmail.com 3e : samedi de 14h à 16h



R.E.T.I.F.

3 place Maurice de Fontenay 01 43 44 88 31 retif@gmx.fr Primaire et collège

Primaire: lundi, jeudi et vendredi de 16h30 à 18h Collège: mardi et jeudi de 18h à 19h30





22 rue Gabriel Lamé vossi@weskool.fr

Collège et lycée Lycée: mercredi de 18h à 20h Collège: lundi de 18h à 19h30



Ouokka

106 boulevard Diderot 06 95 77 90 37 quokkaparent@gmail.com Collège et lycée Accompagnement jusqu'au études superieures

Les centres Paris Anim'

Dans les centres Paris Anim', les habitants du 12^e bénéficient d'une large palette d'activités culturelles, sportives et artistiques, selon une politique tarifaire modulée.

Les centres Paris Anim' du CLAJE

Ils proposent des activités pour les enfants, dès l'âge de deux ans, pour les jeunes et pour les adultes : arts plastiques, activités sportives, arts du spectacle, danse, jeux d'esprit, langues, mise en forme, musique, techniques et sciences... l'offre est très diversifiée!

Les activités ont lieu toutes les semaines, sauf pendant les vacances scolaires où des stages sont proposés et font l'objet d'une autre inscription.

+ d'info:

 Toutes les activités des centres d'animation sont consultables sur quefaire.paris.fr. Il est possible de se renseigner en temps réel sur le nombre de places disponibles pour chaque créneau d'activité sur www.claje.asso.fr

Inscription

Présentez-vous au centre d'animation avec l'ensemble des pièces justificatives nécessaires :

- la notification tarifaire la plus récente de la Caisse des Écoles
- une attestation de quotient familial de la CAF de moins de 3 mois
- le dernier avis d'imposition sur les revenus
- un certificat médical (pour toute activité physique).

Tarifs

Ils sont calculés en fonction de la composition et des ressources de chaque foyer, de l'âge et de la durée des activités. Vous pouvez effectuer vos calculs sur le site du claje: www.claje.asso.fr/tarifsdesactivites

Les centres Paris Anim' de la Ligue de l'enseignement

Ils sont gérés par la Ligue de l'enseignement dans le cadre d'une délégation de service public. Leur fonctionnement (inscription, tarifs etc.) est identique à ceux des autres centres.

Le centre Maurice Ravel

Il propose des activités pour les enfants et les adolescents favorisant la découverte et l'apprentissage: sport, arts de la scène, danse, musique, arts langues et soutien scolaire.

Maurice Ravel
 6 avenue Maurice Ravel
 01 44 75 60 14
 www.animravel.fr

La Maison des Ensembles

La Maison des Ensemble est un lieu de rencontres et d'échanges, accueillant les associations parisiennes, et plus particulièrement celles situées dans le quartier Aligre-Gare de Lyon.

Son Espace jeunes (12-30 ans) a vocation à accompagner les jeunes dans la réalisation de leurs projets.

Le Studio 21 de la Maison des Ensembles accueille les amateurs et semi-professionnels pour des répétitions et des enregistrements sonores. Le Studio 21 accueille également des artistes en résidence. Les dossiers de candidature sont à demander par mail : mdeson@liqueparis.org

Maison des Ensembles
 3-5 rue d'Aligre
 01 53 46 75 10
 https://ligueparis.org/centre-animation/
12eme-arrondissement

Les centres Paris Anim' du 12e

Bercy

51 rue François Truffaut 01 40 01 95 58 bercy@claje.asso.fr http://www.claje.asso.fr/bercy

- Villiot-Rapée
 36 quai de la Rapée
 01 43 40 52 14
 villiot@claje.asso.fr
 http://www.claje.asso.fr/villiot-rapee
- Montgallet
 4 passage Stinville
 01 43 41 47 87
 montgallet@claje.asso.fr
 http://www.claje.asso.fr/montgallet

- Reuilly

 19 rue Antoine -Julien Hénard
 01 40 02 06 60
 reuilly@claje.asso.fr
 http://www.claje.asso.fr/reuilly
- Annexe Erard (Paris-Ateliers)
 10 rue Erard
 01 44 74 00 25
 http://www.claje.asso.fr/erard

+ d'info:

· claje.asso.fr



Le Conservatoire Paul Dukas

Le Conservatoire municipal Paul Dukas propose aux enfants du 12° près de 70 disciplines en musique, en danse et en art dramatique, enseignées par 90 professeurs. L'auditorium de 200 places est l'espace de nombreuses représentations de musique, de danse et de théâtre des élèves, mais aussi de projections et de conférences.

Disciplines enseignées :

Musique: instruments à bois (flûte, hautbois, clarinette, saxophone...), cuivres (cor, trompette, trombone...), percussions, claviers (piano, orgue...), instruments à cordes (violon, violoncelle, alto, guitare, harpe, contrebasse), instruments anciens, instruments traditionnels, disciplines vocales, pratiques instrumentales collectives, jazz et musiques improvisées, musiques actuelles, formation musicale, culture et création...

Éveil en musique et danse pour les grandes sections de maternelles, filière voix, Brass Band, atelier de musique assistée par ordinateur, classe de composition de musique à l'image.

 Danse: danse classique, danse contemporaine, danse hip-hop, danse de claquettes, danse de caractère, danse jazz, improvisation, cours de pointes, danses anciennes, culture chorégraphique, analyse du mouvement... Art dramatique: théâtre contemporain, arts de la marionnette et théâtre d'objets, atelier vocal, conte, danse, claquettes, diction, chant, écriture dramatique, expression corporelle, formation rythmique, mime et expression corporelle, posturologie, vidéo, mise en scène...

Comment s'inscrire ?

Programme complet et modalités d'inscription pour les enfants débutants sur : www.paris.fr/conservatoires

Les non-débutants doivent s'inscrire à des tests d'entrée qui ont lieu en septembre, par mail à l'adresse suivante : cma12-tests@paris.fr

Les droits de scolarité sont calculés en fonction du quotient familial.

Conservatoire Paul Dukas
 51 rue Jorge Semprun
 01 43 47 17 66

Accessible aux personnes à mobilité réduite, déficientes auditives et déficientes mentales.





Les Bibliothèques municipales

Bibliothèque jeunesse Diderot

La bibliothèque jeunesse Diderot est spécialisée dans les publics enfants et adolescents.

Elle propose une grande diversité d'ouvrages : albums pour les 0-6 ans, romans, contes, bandes dessinées, revues...
Cette bibliothèque propose également de nombreuses activités jeunesse : expositions, ateliers, clubs lecture, ainsi qu'une "heure du conte" chaque mercredi (hors vacances scolaires) pour les 0-3 ans et un samedi par mois pour les 3 ans et plus!
L'inscription, renouvelable annuellement, se fait sur simple présentation d'une carte d'identité

égaux pour les mineurs.
 Horaires
 Mardi, jeudi, vendredi :

et en présence des responsables

de 16h30 à 18h30 Mercredi et samedi : de 10h à 13h puis de 14h à 18h Vacances scolaires :

Mardi au samedi : de 14h à 18h

42 avenue Daumesnil 01 43 40 69 94 bibliotheque.diderot@paris.fr Métro : Gare de Lyon

Bibliothèque Saint-Éloi

Intégrée au réseau des Pôles sourds de la Ville de Paris, la bibliothèque Saint-Éloi propose, en plus d'une offre dense (romans, documentaires, bandes dessinées, CDs de textes lus, presse, DVDs, etc), une grande diversité d'ouvrages et de documents consacrés au monde des personnes déficientes auditives ainsi qu'une initiation à la langue des signes. Un accueil spécialisé en Langue des Signes Française (LSF) est prévu pour les personnes sourdes et malentendantes. La particularité de cette bibliothèque réside aussi dans son "Pôle langues" avec la mise à disposition des méthodes d'apprentissage de 120 langues différentes.

Horaires

Mardi, jeudi, vendredi : de 14h à 19h

Mercredi : de 10h à 19h Samedi : de 10h à 18h

23 rue du Colonel Rozanoff 01 53 44 70 30 bibliotheque.saint-eloi@paris.fr

Métro : Reuilly-Diderot

Médiathèque Hélène Berr

La médiathèque propose des collections très diversifiées. Dans un espace de plus de 2100 m² sur 6 étages, l'usager y trouvera une offre complète d'ouvrages, bandes dessinées, mangas, revues, CDs. DVDs. livres sonores et documentaires pour enfants et pour adultes. Au total. 125 000 ouvrages sont mis à la disposition du public. Les collections musicales de la médiathèque sont particulièrement fournies, Hélène Berr étant l'un 4 pôles musicaux des médiathèques parisiennes. Une programmation culturelle faite de conférences, rencontres. concerts, débats, spectacles, expositions et lectures, rythme le calendrier de ce lieu d'échanges et d'ouverture du 12e arrondissement.

Horaires

Mardi, jeudi et vendredi : de 13h à 19h

Mercredi : de 10h à 19h Samedi : de 10h à 18h

70 rue de Picpus 01 43 45 87 12 mediatheque.helene-berr@

paris.fr Métro : Nation, Daumesnil,

Bel-air

Plusieurs autres acteurs proposent des activités pour les 0-16 ans et notamment les associations. Afin de connaître la vitalité associative, contactez la Maison de la Vie Associative et Citoyenne du 12° (située 181 avenue Daumesnil) au 01 71 18 75 00.

Les chiffres clés



(BIO OU LABELLISÉ)























Mairie du 12e - 130, avenue Daumesnil - 75012 Paris - Tél.: 01 44 68 12 12











@ Mairie12@paris.fr 🕟 www.Mairie12.paris.fr 🗗 Facebook.com/Mairie12Paris 📮 @Mairie12Paris 🔘 Mairie12paris



